



# INFOMAIRES

ASSOCIATION DES MAIRES DU FINISTÈRE ■ ■ 1, rue Parmentier - 29200 BREST - Tél. 02 98 33 88 70 - Fax 02 98 33 88 71  
Mel : amf29@wanadoo.fr - Site : www.amf29.asso.fr - En cas d'urgence : 06 30 36 44 49

## Rétrospective Ur sell war-gil

L'agenda de l'association depuis le 3 février 2020 :

### Février

**Le 14**, dernier Conseil d'administration AMF 29 de la mandature - Brest

**Le 18**, réunion technique sur l'organisation du 9<sup>e</sup> Carrefour des Communes au Quartz- Brest

### Mars à mai

**Le 5**, participation à la réunion ARS COVID 19 - Quimper

**Le 9**, réunion technique sur l'annuaire des maires 2020-2026 de l'AMF 29 - Brest

**Du 17 mars au 10 mai 2020** (période de confinement) :

- Plus de 30 communications AMF 29, par courriel aux adhérents :

Informations du réseau AMF, notes de synthèse et décryptages - consultation des communes AMF 29/AMR 29 -report du CCF - relais des informations du parquet, de la Poste, de la DGCL... - Communications visant le déconfinement (protocole sanitaire pour réouverture des écoles, groupe de travail littoral sur la réouverture des plages et formulaire de réouverture, activités nautiques...). Liste non exhaustive

- Plus de 15 visioconférences et/ou échanges téléphoniques (PAD-DAD) :

AMF nationale, AMF régionale, Comité local de relance du BTP, Comité tourisme, Préfecture, ARS, Recteur d'académie, UBO, CDG 29, Région, Département... Liste non exhaustive

- Réunions quotidiennes de l'équipe technique AMF 29 (groupe WhatsApp)

- Réunions hebdomadaires des présidences et directions AMF Bretagne (groupe WhatsApp)

### À partir du 11 mai

En présentiel :

**Le 15**, réunion de l'exécutif restreint de l'AMF 29 - Brest

**Le 27**, participation au comité de levée du confinement, préfecture - Quimper

En distanciel :

**Le 12**, échange avec l'UBO sur le service formation. Puis visioconférence ARMB

**Le 14**, visioconférence de Finistère 360° sur la crise sanitaire

**Le 20**, réunion ARS Bretagne sur la stratégie de déconfinement progressive

**Le 28**, visioconférence du rectorat sur la réouverture des écoles, puis réunion AMF Bretagne en visio

### Juin

**Le 5**, réunion des administrateurs AMF 29 - Châteaulin

**Le 11**, rencontre de la directrice AD avec la directrice territoriale de la Banque des territoires - Brest

## Le mot du Président Gerig ar Prezidant

### Bienvenue au sein du réseau pluraliste AMF 29 !

Après bien des incertitudes de calendrier liées à la pandémie de Covid-19, voici donc les maires finistériens enfin installés dans leurs fonctions. Avec un taux de renouvellement de 47 % sur notre département, 241 premiers magistrats ont pris leurs marques dès la fin mai sur leurs communes, suivi de 36 de leurs homologues en ce début juillet.

#### Avec nos chaleureuses félicitations pour votre élection !

Recevez toutes mes chaleureuses félicitations pour votre engagement - nouveau ou reconduit- au service de l'intérêt général !

A vous cher(e)s collègues, et à tous les membres de vos conseils municipaux, l'AMF 29 souhaite une pleine et entière réussite pour les six ans à venir.

Votre fonction élective de proximité est d'une richesse infinie, un vrai honneur, chargée de grandes responsabilités quelle que soit la strate d'habitants de votre commune. Pour vous aider, le réseau pluraliste AMF en Finistère, animé par un esprit de solidarité et de mutualisation, se tiendra à vos côtés au fil des mois qui se profilent.

#### La force du réseau pluraliste AMF à votre écoute :

Les élu(e)s reconduits dans leurs fonctions connaissent la vitalité de l'Association des maires et présidents d'EPCI du Finistère (AMF 29), qui fédère depuis de longues années 100 % des communes et des intercommunalités.

Les nouveaux élu(e)s pourront découvrir en page centrale de cet info-maires un aperçu du rôle et des actions de l'AMF 29 : faciliter l'exercice de vos mandats, vous représenter et répondre à vos interrogations, conseiller, former, informer, permettre les échanges entre collègues.

Un hommage appuyé doit ici être rendu aux présidents successifs, Alphonse ARZEL, Louis CARADEC, Jean-René JONCOUR, lesquels ont apporté leur pierre aux fondations solides de notre association aujourd'hui.



Carrefour AMF 29 - édition 2018 - Photo Franck Bateman

#### Continuité du réseau finistérien créé en avril 1946...

Comme cela se passe à chaque nouveau mandat, et dans le respect de nos statuts, le président en fin d'exercice s'attache à établir, en concertation, une liste d'union pluraliste représentative des territoires, destinée à prendre le relais du Conseil d'administration sortant (23 membres tous bénévoles).

En toute transparence auprès de nos adhérents, je lancerai donc l'établissement de cette liste d'union, dès cette mi-juillet pour les 277 communes, puis en fin de mois pour les 21 EPCI, une fois toutes leurs nouvelles présidences mises en place.

Un vote par correspondance, comme de coutume, sera ouvert fin septembre et c'est fin octobre qu'une commission paritaire de dépouillement se réunira.

C'est donc en Assemblée générale annuelle de novembre que sera installé le nouveau CA de l'AMF 29, qui élira le bureau puis la présidence de cette nouvelle mandature.

Ce déroulement, réécrit en sortie de crise sanitaire, a été validé en juin par notre exécutif pluraliste, lequel reste bien entendu à votre entière disposition et votre écoute dans cet intervalle de renouvellement de nos instances dirigeantes.

Bien sincèrement, Dominique CAP



## Découverte (ou rappel) du réseau AMF : départemental, régional, national

L'AMF 29 s'inscrit dans le réseau de l'Association des maires de France et collabore étroitement avec l'Association des maires de Bretagne... décryptage ci-dessous des principales composantes du réseau AMF.

### Association des maires et présidents d'EPCI du Finistère (AMF 29)



Siège : 1, rue Parmentier à Brest

Créée en 1946, l'AMF 29 regroupe les 277 communes et 21 EPCI du Finistère. Seule association du réseau à partager le même sigle avec le national en raison du «F» de «Finistère», le réseau départemental finistérien s'attache à ajouter «29» afin d'éviter toute confusion :

Si «l'AMF» est mentionnée, le siège est à Paris, quai d'Orsay et regroupe 80 collaborateurs, Si «l'AMF 29» est citée, le siège est à Brest, rue Parmentier et fonctionne avec 3 collaboratrices.

L'association est administrée par 23 administrateurs bénévoles, représentatifs des sensibilités républicaines du Finistère et de la diversité de ses territoires.

En début d'année, le réseau AMF finistérien adresse à ses adhérents un appel de cotisation double comprenant une part départementale et une part nationale (collectage reversé) : adhérer à l'AMF 29 ouvre ainsi aux communes ou EPCI du Finistère tous les services du national.

Le président de l'AMF 29 est membre de droit du Comité directeur de l'AMF nationale (voir ci-dessous), la directrice participe au réseau national des directeurs.

Contact, services et ressources documentaires : <https://amf29.asso.fr/>

### Association des maires et des présidents d'EPCI de Bretagne (ARMB)



Créée en 2016 dans la continuité des échanges constructifs en place de longue date, l'ARMB regroupe les quatre président(e)s des associations des maires de Bretagne

Sa présidence est statutairement alternée chaque année entre chaque département breton, le siège administratif suit cette alternance (2019-2020 : présidence AMF 29, siège à Brest)

Les quatre directeur-directrices bretons forment un groupe de travail très actif aux côtés de leurs président(e)s respectifs.

Contact : [ambretagne@orange.fr](mailto:ambretagne@orange.fr)



Siège : 41, quai d'Orsay à Paris

### Association des maires de France et présidents d'intercommunalité (AMF)



Créée en 1907, reconnue d'utilité publique dès 1933, l'AMF nationale regroupe aujourd'hui plus de 34 000 maires et président(e)s d'intercommunalité.

Administrée par un bureau politiquement paritaire de 36 membres élus pour trois ans par l'Assemblée générale.

Ce bureau est assisté des avis du Comité directeur (élu par l'AG) : les présidents des 103 associations départementales de maires sont membres de droit de ce Comité directeur.

Commissions permanentes et groupes de travail participent par ailleurs aux travaux de l'AMF nationale.

Les directeurs-directrices d'Associations départementales de maires, regroupés au sein de l'Association nationale «ANDAM», sont réunis chaque trimestre par le président et/ou directeur général de l'AMF.

Contact, outils, et ressources documentaires : <https://www.amf.asso.fr/>



**Crédit Agricole**  
Partenaire et acteur du développement local



## Le Préfet félicite et accompagne les maires du département



J'adresse aux maires et aux conseillers municipaux du Finistère élus lors des élections municipales des 15 mars et 28 juin derniers toutes mes félicitations et forme des vœux de réussite pour le mandat qu'ils entament.

L'ensemble des élus entrés en fonctions ces dernières semaines

pourra bénéficier des nouvelles dispositions de la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, qui revalorise le rôle des communes, en particulier les plus petites, renforce les pouvoirs des maires et améliore les conditions d'exercice des mandats locaux. Elle garantit également aux nouvelles municipalités un accompagnement durant leur prise de fonctions.

C'est pourquoi, avec à mes côtés les procureurs de la République près les tribunaux judiciaires de Quimper et Brest et accompagné des sous-préfets d'arrondissement et des chefs des principaux services déconcentrés de l'Etat, je vous retrouverai au cours du mois de septembre pour évoquer, dans chaque arrondissement, les responsabilités que vous exercez au nom de l'Etat et répondre à toutes les questions que vous vous posez.

La crise sanitaire que nous avons traversée au cours des derniers mois a fait de ce scrutin municipal un épisode inédit à bien des égards et dont il est ressorti, une fois de plus, que la coopération approfondie entre les collectivités territoriales et l'Etat était indispensable. C'est pourquoi il nous revient de continuer de la faire vivre, pour le plus grand bénéfice de nos concitoyens.

Pascal LELARGE  
Préfet du Finistère

## En direct avec le Conseil départemental War-eeun gant ar C'huzul-departamant

### Le Conseil départemental actif et réactif pendant le confinement

La continuité du service public départemental a constitué l'enjeu principal afin d'accompagner les Finistériennes et Finistériens face aux importantes difficultés économiques et sociales engendrées. Au-delà de la poursuite de ses missions d'accueil des publics et tout particulièrement des personnes les plus fragiles, le Conseil départemental a modifié ses dispositifs d'intervention afin de répondre aux besoins urgents, tant des usagers que des partenaires associatifs. L'accueil et l'accompagnement des publics ont été assurés dans les centres départementaux d'action sociale principalement par téléphone.

Ce sont en moyenne 1 233 entretiens téléphoniques par semaine qui ont été réalisés en CDAS pendant la période de confinement contre 153 sur la même période en 2019. Les prestations sociales (APA, PCH, ACTP, RSA...) ont été versées et les droits sociaux prolongés. Les modalités de recours aux aides d'urgence (fonds unique d'aide, Finistère Solidarité Logement, dispositif avenir jeunes 29) ont été assouplies afin d'accompagner plus fortement les personnes en situation de précarité. Ainsi, la mobilisation du fonds unique d'aide a atteint 679 430 € à fin avril. Les montants alloués en mars et avril sont en progression de 9% par rapport aux mois précédents. En moyenne, ce sont 316 aides financières du fonds unique d'aide qui ont été accordées de manière hebdomadaire contre 260 sur la même période en 2019 soit une augmentation de 21%.

Pour tenir compte du surcroît d'activité des assistantes et assistants familiaux, une prime exceptionnelle a été mise en

place. Son impact financier est de l'ordre de 450 000 € sur les 2 mois de confinement.

Le 15 avril, le Département a voté un soutien financier exceptionnel aux services d'aides à domicile : des avances de financement et des reprises de déficit ont été mises en place pour les structures à hauteur de 4 millions d'euros, sur 3 ans (dont 2 millions en 2020).

L'urgence sociale et la fragilisation de parties significatives de la population (suppressions d'emploi, développement du chômage total ou partiel) vont réclamer un renforcement des dispositifs de solidarité. Le lancement du service public de l'insertion breton constitue un premier niveau de réponse puisqu'il permettra d'améliorer la fluidité des dispositifs proposés aux publics en difficulté et de renforcer l'offre d'accompagnement.

La coopération entre les collectivités bretonnes a participé d'une gestion efficace de la crise dans de nombreux domaines (création d'un fonds régional, commande commune de masques, échanges réguliers de pratiques...).

Cette crise sanitaire met en avant l'importance du rôle social des Départements et son nécessaire renforcement face un système de protection sociale. L'objectif de demain est de confier aux Conseils départementaux un véritable chef de filât pour l'exercice des politiques de solidarités, en particulier en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

## Covid-19 : l'État soutient les collectivités

Madame Graziella MELCHIOR, Députée de la 5<sup>e</sup> circonscription du Finistère, Secrétaire de la Commission des Affaires économiques



Au moment où la pandémie de Covid-19 s'éloigne de l'Europe, je tiens à saluer l'engagement et le travail réalisés par nos élus locaux ces derniers mois. L'aide qu'ils ont apportée aux entreprises, associations, établissements scolaires, établissements médico-sociaux et à l'ensemble des habitants de leurs communes a démontré encore une fois la réactivité et l'efficacité de nos maires finistériens.

Nous pouvons nous féliciter d'avoir dans le Finistère des élus responsables et respectueux de la bonne gestion financière de leurs communes. Ces finances assainies ont pu amortir d'autant mieux le choc budgétaire de cette crise et permettre au niveau local des actions de solidarité pour les habitants et de soutien pour les acteurs économiques locaux.

Je profite également de cette période post-électorale pour adresser mes chaleureuses félicitations aux maires élus ou réélus. Le mandat d'élus est un mandat passionnant et nécessite une énergie collective et un engagement au bénéfice des habitants et de votre territoire. Dans vos communes respectives, je sais pouvoir compter sur vous pour poursuivre vos projets respectifs afin de maintenir le vivre ensemble et de soutenir notre économie locale.

**Le 10 juin dernier, le gouvernement a présenté le troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020. Y figure notamment le plan d'urgence pour les collectivités locales dont les finances ont été fragilisées par la crise.**

Il est important de rappeler les objectifs et de détailler ce plan.

Le député Jean-René Cazeneuve a été en charge d'une mission sur l'impact de la crise sur les finances des collectivités territoriales. Il estime que les pertes fiscales et tarifaires des collectivités territoriales s'élèveraient à 7,5 milliards d'euros en 2020, soit 3 à 4% de leurs recettes réelles de fonctionnement, mais représenteraient 20% de leur épargne nette. Dans le détail, les communes et les EPCI pourraient connaître cette année une perte

fiscale nette de 1,2 milliard d'euros, à laquelle s'ajouterait une perte de recettes tarifaires de 1,9 milliard. Le total des pertes du secteur communal s'élèverait donc à 3,1 milliards d'euros.

L'État entérine un soutien de 4,5 milliards d'euros pour l'ensemble des collectivités, au moment où leurs recettes fondent avec la crise. Il va mettre en place une « garantie sur l'intégralité des ressources fiscales et domaniales » fondée sur les moyennes des années 2017 à 2019, dont le coût est estimé à 750 millions d'euros. Au total, ce filet de sécurité couvre 88% des recettes des collectivités concernées mais, avec ce calcul fondé sur une moyenne des trois dernières années, "seules les collectivités qui ont les pertes les plus importantes" seront au final compensées.

Sera aussi mis en place un compte spécifique qui réunira l'ensemble des dépenses liées au Covid-19 pour soulager la section de fonctionnement de ces dernières. Les charges seront amorties sur trois ans, avec une "possibilité d'emprunter en années 2 et 3".

La clause de sauvegarde et le "compte Covid" permettront ainsi d'atténuer cette année la baisse de la capacité d'autofinancement des collectivités territoriales, qui est déterminante pour l'investissement public local.

Il est primordial que les collectivités sortent de cette crise avec une capacité d'autofinancement la moins impactée possible car c'est un levier important pour l'investissement, nécessaire pour relancer l'économie locale.

On peut rester néanmoins optimiste pour l'avenir proche car on peut espérer pour 2021, un rebond des recettes pour le bloc communal estimé à 1,6 milliard d'euros par rapport à 2020.

En tant que secrétaire de la commission des Affaires Economiques, je tiens à souligner combien nous comptons sur les communes et les communautés de communes pour poursuivre l'investissement public au service de la relance, orientée vers la transition énergétique ou la santé.

L'État vous soutient dans cette démarche avec la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Elle sera abondée d'un milliard d'euros dès cette année pour engager la relance dans les territoires et accompagner entre autres les investissements "verts" des communes.